



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Commune de Castin (32810)

Enquête publique préalable à l'aliénation des chemins ruraux n° 595 et n° 596 dits « Le Cros » et « Larroque »

Par arrêté municipal, il sera procédé à une enquête publique relative à l'aliénation des chemins ruraux n° 595 et n° 596 situé aux lieux-dits Le Cros et Larroque. Ces chemins ne sont pas entretenus par la commune et ne sont plus fréquentés par le public.

Durée et lieu de l'enquête :

L'enquête publique se déroulera pendant 18 jours consécutifs, du mardi 6 Janvier 2026 à 09 heures au vendredi 23 Janvier 2026 à 17 heures 00 à la mairie de Castin.

Consultation du dossier :

Le dossier d'enquête, comprenant notamment :

- . La constatation de la désaffection des chemins ruraux (délibération du conseil municipal),
 - . **une notice explicative,**
 - . **un plan de situation,**
 - . **un état parcellaire,**
 - . **le projet d'aliénation,**
 - . **un état approximatif des dépenses,**
- Sera mis à la disposition du public en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune.**

Commissaire enquêteur :

Monsieur Gilles CONTESSI, chef d'établissement retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

Il recevra le public en mairie :

- . **le mardi 6 janvier 2026 de 09 heures à 11 heures,**
- . **le vendredi 23 janvier 2026 de 15 Heures à 17 Heures 00**

.../...

OBSERVATIONS DU PUBLIC :

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consigner ses observations dans le registre d'enquête disponible en mairie,
- Les adresser par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à :
- Mairie de Castin 2 rue de la Mairie – 32810 CASTIN, en précisant « Enquête Publique Chemins ruraux 595 et 596 »,
- Ou les transmettre par courriel à : mairie.castin@gmail.com, avant la clôture de l'enquête le 23 janvier 2026 à 17 h 00.

CLOTURE ET SUITE DE L'ENQUETE :

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur clôturera le registre et disposera d'un délai d'un mois pour remettre son rapport et ses conclusions motivées au maire de Castin.

PUBLICITE :

Le présent avis sera affiché :

- A la porte de la mairie,
- A proximité des poubelles collectivités de la commune,
- Aux extrémités des deux chemins concernés.

Un avis sera également publié dans deux journaux locaux et mis en ligne sur le site internet de la mairie, au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête.

Fait à Castin, le

Pour la Maire